



THUMERIES, le 26 juin 2018

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER
Président de la Communauté de
Communes Pévèle Carembault
Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire
59710 PONT-A-MARCQ

C.C.P.C.
Enregistrement N°
036.07
04 JUIL. 2018

Pour traitement :
Pour réponse :
Pour Info :

AR/RP/SYM 40/2018

Objet : Rapport sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers- année 2017

Monsieur le Président,

Mon cher Jean-Luc,

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, le rapport sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2017, qui a été approuvé par le Comité Syndical du SYMIDEME, lors de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 20 juin dernier.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demanderai de bien vouloir présenter ce rapport lors de votre prochain Conseil Communautaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma meilleure considération.

Amities
SYMIDEME
22, Rue Léon Blum
59239 THUMERIES
Président
Tél. : 03 20 32 10 20
Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers

SYMIDEME

Siège : 22, rue Léon Blum - 59239 THUMERIES

Tel : 03.20.32.10.20 – Fax : 03.20.32.68.23 – Email : symideme@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le



ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Reçu en préfecture le 25/06/2018

Affiché le 25/06/2018

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

Délibération
N°13 - 2018

**DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE POUR
LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
SYMIDEME**

Siège : 22, rue Léon Blum – 59239 THUMERIES

Date de convocation : 12 juin 2018
Nombre de délégués en exercice : 38
de présents : 21 – de votants : 23



SEANCE DU 20 juin 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le vingt juin à 19h00, les membres du Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers SYMIDEME se sont réunis dans la Salle des fêtes de BACHY, sous la présidence de Monsieur Alain RANDOUR, Président, suite à la convocation qui leur a été adressée dans les délais réglementaires.

Étaient présents : MM. DEBRAUWER Alain, MEQUIGNON Jean-Luc, RANDOUR Alain, Mme NEYRINCK Valérie, MM. RUSINEK Bruno, IDZIK Daniel, MARTEL Pierre, BARBIEUX Arthur, CHOCRAUX Bernard, DEVAUX Christian, DELCOURT Philippe, NOCK Gérard, PRADALIER Frédéric, FROMONT Pascal, LASSALLE Yannick, DEGRAEVE Jacques, WIBAUX Didier, LAQUAY Philippe, SPANNEUT Gilles, PROCUREUR Marcel, Mme RICHARD Anne-Marie.

Absents excusés : MM. GRAS Christophe, OULMI Rabah, BEAUVOIS Sylvain, CROXO Pierre, Mme CIETERS Marie, MM. BALLEKENS André, MOUTIER Jackie, Mme WILLOCQ Jeannette, M. DETAVERNIER Jean-Luc.

M. BEAUVOIS Sylvain était représenté par Mme NEYRINCK Valérie
M. CROXO Pierre avait donné procuration à M. RANDOUR Alain
M. DETAVERNIER Jean-Luc avait donné procuration à M. CHOCRAUX Bernard

Absents : Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, MM. ZBIERSKI Joffrey, DUFERMONT Michel, CLEMENT Sylvain, BRILLON Benoît, DELANNOY Frédéric, Mmes VERON Ingrid, DEGAYE Marie-Christine, M. MOMONT Éric.

Secrétaire de séance : Mme RICHARD Anne-Marie

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS MENAGERS – ANNEE 2017**

Monsieur le Vice-Président, chargé des déchetteries, rappelle à l'assemblée qu'en vertu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, il est tenu de proposer à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017 et qu'il y aura lieu ensuite d'adresser à chaque collectivité adhérente.

Chaque membre a été destinataire du rapport, à l'appui de la convocation à l'assemblée générale de ce jour, en lui demandant de bien vouloir transmettre, par courriel, ses demandes d'explications éventuelles au plus tard le 18 juin 2018 à 12 heures. Aucune demande n'a été formulée.

La collaboratrice du Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017.

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

Monsieur le Vice-Président sollicite l'accord du Comité Syndical sur le contenu du rapport.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, unanimes :

- Emettent un avis favorable sur son contenu.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
SYMIDEME
22, Rue Léon Blum
59239 THUMERIES
HUBERT RANDOUR
Syndicat Mixte de Traitement des Ornières
Tél. : 03 20 32 10 20

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Affiché le

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

2017



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

RAPPORT ANNUEL 2017
SYMIDEME

SYMIDEME | 22 Rue Léon Blum 59239 THUMERIES





Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Affiché le

Reçu en préfecture le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

TABLE DES MATIERES

I. Présentation	4
1. Le syndicat	4
2. Les effectifs et les élus	5
3. Les contrats de prestation de service	7
II. Définition des déchets	11
III. Transfert des déchets	12
1. Définition	12
a. Ordures ménagères	12
b. Verre	13
2. Tonnages	14
IV. Traitement des déchets ménagers	15
1. Valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles	15
2. Tri des déchets ménagers recyclables	16
3. Valorisation des déchets d'emballages en verre	19
4. Valorisation organique des biodéchets et déchets verts	20
5. Traitement des déchets encombrants	21
V. Déchetteries	24
1. Présentation	24
2. Tonnages	26
VI. Bilan matière	28
1. Bilan pour la collecte en porte à porte	28
2. Bilan pour la collecte en déchetterie	29
3. Bilan global	30
4. Indice de réduction des quantités de déchets produits	31

VII. Communication	32
1. Site internet	32
2. Lettre d'information	33
3. Lancement de la ressourcerie numérique	34
4. Sensibilisation du jeune public	35
5. Opération « Coup de main au père Noël »	36
6. Semaine de réduction des déchets	37
7. Refonte du guide du tri	38
VIII. Le coût du service	39
1. Financement du service	39
2. Recettes brutes de fonctionnement	40
3. Dépenses brutes de fonctionnement	42
a. Charges totales	42
b. Bilan des charges techniques par nature de déchets	45
4. Coûts réels du service	47
a. Définitions	47
b. Coûts réels en € HT / habitant	47
c. Coûts réels en € HT / tonne	48
d. Comparatif dépenses et recettes en € TTC pour l'année 2017	49
e. Comparatif dépenses et recettes en € TTC/hab pour l'année 2017	49
5. Dépenses et recettes d'investissement	50



Envoyé en préfecture le 08/10/2018
Reçu en préfecture le 08/10/2018
Affiché le 25/06/2018
Envoyé en préfecture le 25/06/2018
Reçu en préfecture le 25/06/2018
ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE
Affiche le
ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

AVANT-PROPOS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est une obligation légale.

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 a intégré à l'article 98 des précisions concernant le rapport annuel. Le décret d'application de cet article est entré en vigueur le **1^{er} janvier 2017**.

Cet article a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales :

« Art. L. 2224-17-1. - Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

« Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

« Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

« Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

« Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

« Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

« Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, du syndicat de collecte.

« Un décret précise les conditions d'application du présent article. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport. »

Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Les rapports annuels sont disponibles sur simple demande auprès du SYMIDEME mais également téléchargeables sur www.symideme.fr

I. PRESENTATION

1. Le syndicat

Le Syndicat Mixte pour le traitement des déchets ménagers (SYMIDEME) a été créé le 5 septembre 1996 et exerce la compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés. Le SYMIDEME prend également en charge la communication commune aux différentes intercommunalités adhérentes en charge de la collecte.

Enfin, le syndicat est propriétaire de quatre déchetteries et prend en charge, via des marchés publics, les prestations de gardiennage, transport et traitement des déchets.

Son siège se situe 22 rue Léon Blum - 59239 THUMERIES.

Le SYMIDEME est composé de 2 intercommunalités :

- Le SIRIOM (syndicat mixte d'incinération des ordures ménagères) ;
- La CCPC (Communauté de communes Pévèle Carembault).

Suite à la loi NOTRe, la communauté de communes des Weppes a rejoint la Métropole Européenne de Lille le 1^{er} janvier 2017.

Le SYMIDEME regroupe de ce fait 43 communes pour 117 359 habitants (population municipale légale).

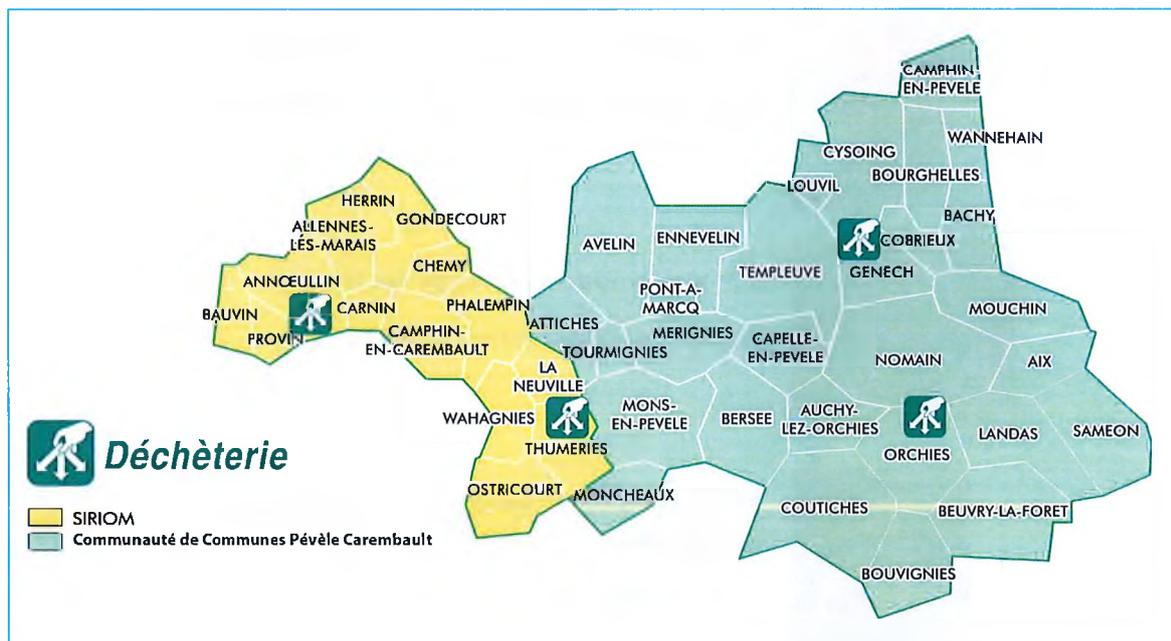


IMAGE I-1 TERRITOIRE DU SYMIDEME AU 1ER JANVIER 2017

Intercommunalités adhérentes	Nombres de communes	Population municipale INSEE 2015	Proportion (%)	Superficie Km ²
SIRIOM	14	48 049	40,94 %	74,11 km ²
Communauté de Communes Pévèle Carembault	29	69 310	59,06 %	256,87 km ²
Total		117 359	100 %	367,24 km²



2. Les effectifs et les élus

L'équipe du SYMIDEME est composée de :

- Rudy PALUCH : directeur général des services ;
- Cécile WANTIEZ : collaboratrice de cabinet ;
- Ahmed AHARRAM : responsable comptabilité ;
- Evelyne CHILARZEWSKI : secrétaire ;
- Justine SALOGNE : chargée de mission déchets et communication ;
- Isabelle CIECIERSKI : adjointe technique.

En raison des élections municipales, la composition du SYMIDEME a été renouvelée le 30 avril 2014.

Le bureau du SYMIDEME est composé d'un Président, de 4 Vice-présidents et de 6 membres



Président

Alain RANDOUR (Président du SIRIOM, Conseiller Municipal de Bauvin)



1^{er} Vice-Président en charge des déchèteries

Didier WIBAUX (Adjoint au maire de Phalempin)



2^{ème} Vice-président en charge des finances

Philippe DELCOURT (Maire de Bachy)



3^{ème} Vice-Président en charge de la valorisation des déchets

Bruno RUSINEK (Maire d'Ostricourt)



4^{ème} Vice-Présidente en charge de la communication

Jeannette WILLOCQ (Maire de Moncheaux)

Les autres membres du Bureau sont :

- Pierre CROXO (SIRIOM)
- Alain DEBRAUWER (SIRIOM)
- Christophe GRAS (SIRIOM)
- Philippe LAQUAY (CCPC)
- Gérard NOCK (CCPC)
- Marcel PROCUREUR (CCPC)

Les autres membres titulaires au SYMIDEME sont :

- Marie ANSELYN (SIRIOM)
- André BALLEKENS (SIRIOM)
- Arthur BARBIEUX (SIRIOM)
- Sylvain BEAUVOIS (SIRIOM)
- Nadège BOURGHELLE-KOS (SIRIOM)
- Benoît BRILLON (CCPC)
- Bernard CHOCRAUX (CCPC)
- Marie CIETERS (SIRIOM)
- Sylvain CLEMENT (CCPC)
- Marie-Christine DEGHAÏE (CCPC)
- Jacques DEGRAEVE (CCPC)
- Frédéric DELANNOY (CCPC)
- Jean-Luc DETAVERNIER (CCPC)
- Christian DEVAUX (CCPC)
- Michel DUFERMONT (CCPC)
- Pascal FROMONT (CCPC)
- Yannick LASSALLE (CCPC)
- Pierre MARTEL (SIRIOM)
- Jean-Luc MEQUIGNON (SIRIOM)
- Eric MOMONT (CCPC)
- Jackie MOUTIER (SIRIOM)
- Rabah OULMI (SIRIOM)
- Christophe PELLETIER (SIRIOM)
- Frédéric PRADALIER (CCPC)
- Anne-Marie RICHARD (CCPC)
- Gilles SPANNEUT (CCPC)
- Ingrid VERON (CCPC)

Le SYMIDEME possède une **commission « d'appel d'offres »** et une **commission « déchetterie »**.



3. Les contrats de prestation de service

L'ensemble des prestations liées au « traitement » des déchets est géré sous la forme de marchés publics.

Fin 2016, les contrats de prestations se répartissent comme suit :

Prestations	Début de marché	Fin de marché	Attributaires
Transfert des Ordures ménagères du SIRIOM	1 ^{er} juillet 2012 1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2017 30 juin 2022	SUEZ RV Lille SUEZ RV Lille
Tri des déchets ménagers recyclables issus de la collecte en PAP – lot 1	1 ^{er} janvier 2017	31 décembre 2021	PAPREC NORD SAS
Tri des déchets ménagers recyclables issus de la collecte en PAP – lot 2	1 ^{er} janvier 2017	31 décembre 2021	SYMEVAD
Transfert du verre	1 ^{er} janvier 2017	31 décembre 2021	SUEZ RV NORD EST
Valorisation organique des biodéchets collectés en PAP sur le SIRIOM	1 ^{er} avril 2015	31 mars 2020	Ramery Environnement
Valorisation organique des biodéchets collectés en PAP sur une partie de le CCPC	1 ^{er} avril 2015	31 mars 2018	VAL'DEC
Valorisation Organique des déchets verts collectés en PAP sur la CCEP et la CCCP, et Pont à Marcq	1 ^{er} juin 2012 1 ^{er} juin 2017	31 mai 2017 31 mars 2020	VAL'DEC VAL'DEC
Valorisation organique des déchets verts des collectivités avoisinantes à Mons en Pévèle (services techniques)	1 ^{er} août 2015 1 ^{er} août 2016	31 juillet 2017 31 mars 2019	VTS VTS
Valorisation énergétique des Ordures Ménagères collectées en PAP	1 ^{er} avril 2012 1 ^{er} avril 2017	31 mars 2017 31 mars 2022	Ecovalor Ecovalor
Tri et traitement des déchets encombrants collectés en Porte-à-Porte	1 ^{er} janvier 2007 1 ^{er} juin 2016	31 mai 2016 31 mai 2021	SUEZ RV Nord EST
Exploitation et gestion de la déchetterie d'Orchies	1 ^{er} février 2016	31 janvier 2021	VALDEC
Exploitation et gestion de la déchetterie de Genech	1 ^{er} juillet 2016	31 mai 2021	VALDEC/ Suez RV Lille
Exploitation et gestion de la déchetterie de d'Annœullin	1 ^{er} juin 2015	31 mai 2020	SUEZ RV Nord EST / Ramery environnement
Exploitation et gestion de la déchetterie de Thumeries	1 ^{er} juin 2015	31 mai 2020	SUEZ RV Nord EST / Ramery environnement
Distribution des supports de communication	1 ^{er} février 2015	31 janvier 2018	SEWEP et INTERVAL
Assistance Permanente à Maitrise d'Ouvrage	1 ^{er} juillet 2016	30 juin 2018	JPC Partner

Dans le cadre des matières issues du tri, certaines sont revendues afin d'être recyclées. Certains matériaux, font l'objet d'un marché spécifique, d'autres sont inclus dans des contrats de prestation. Les marchés de reprise ont fait l'œuvre d'une consultation.

Prestations	Début de marché	Fin de marché	Attributaires
Reprise du Verre issu de la collecte en PAP	1 ^{er} janvier 2012	31 décembre 2017	Owens Illinois Manufacturing
Reprise de l'acier issu du tri	1 ^{er} novembre 2011	31 décembre 2017	SUEZ RV Nord Est
Reprise de l'aluminium issu du tri	1 ^{er} novembre 2011	31 décembre 2017	SUEZ RV Nord Est
Reprise des flaconnages plastiques issus du tri	1 ^{er} mai 2014	31 Décembre 2017	NORD PAL PLAST
Reprise des films plastiques issus du tri	1 ^{er} janvier 2012	31 décembre 2017	SITA Nord
Reprise de la sorte papetière 5.02 issue du tri	1 ^{er} juin 2011	31 décembre 2017	DEROO
Reprise de la sorte papetière 5.03 Issue du tri	1 ^{er} juin 2011	31 décembre 2017	DEROO
Reprise de la sorte papetière 1.11 Issue du tri	1 ^{er} juin 2011	31 décembre 2017	UDREP
Reprise de la sorte papetière 1.02 catégorie 1 issue du tri	1 ^{er} mars 2015	31 décembre 2017	DEROO
Reprise de la sorte papetière 1.02 catégorie 2 issue du tri	1 ^{er} juin 2014	31 décembre 2017	SUEZ RV Nord Est
Reprise des cartons issus des déchèteries de Genech et Orchies	1 ^{er} janvier 2017	31 décembre 2017	VALDEC
Reprise des cartons issus des déchèteries de Thumeries et Annœullin	1 ^{er} janvier 2017	31 décembre 2017	PAPREC FRANCE
Reprise de la ferraille issue de la déchèterie de Genech et Orchies	1 ^{er} janvier 2016	31 décembre 2017	SUEZ RV Lille
Reprise de la ferraille issue de la déchèterie d'Annœullin	1 ^{er} juin 2015	31 décembre 2017	Baudelet Métaux
Reprise de la ferraille issue de la déchèterie de Thumeries	1 ^{er} février 2015 1 ^{er} juin 2017	31 mai 2017 31 décembre 2017	Derichebourg Galloo Sallaumines
Reprise des huiles végétales sur les déchetteries de Thumeries et Annœullin	1 ^{er} avril 2016	31 mai 2019	QUATRA Belgique
Reprise des huiles végétales sur la déchetterie d'orchies	1 ^{er} mai 2016	31 janvier 2019	QUATRA Belgique
Reprise des huiles végétales sur les déchetteries de Genech	1 ^{er} juillet 2016	30 janvier 2019	QUATRA Belgique
Reprise radiographies argentiques ou numériques	19 février 2012	Reconduction expresse chaque année	Recycl'M



Envoyé en préfecture le 08/10/2018
Reçu en préfecture le 08/10/2018
Affiché le 25/06/2018
ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE
Affiché le 25/06/2018
ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

Le SYMIDEME gère également divers contrats avec des Eco-organismes pour la prise en charge logistique et/ou financière de certains déchets :

- **CITEO-Emballages** : déchets d’emballages ménagers ;
- **CITEO-Papiers** : Journaux revues magazines ;
- **Eco-Systemes** : Appareils Electriques Hors d’usage ;
- **Récylum** : lampes et tubes à économie d’énergie ;
- **Eco-mobilier** : meubles et éléments d’ameublement ;
- **Eco-DDS** : Déchets dangereux des ménages.

Le SYMIDEME gère également des conventions de reprises gratuites de déchets :

- **Aliapur** : pneumatiques ;
- **Le Relais et Eco-Textile** : vêtements ;
- **Collectors** : cartouches d’encre ;
- **Corepile** : piles ;
- **Recycl’M** : radiographies médicales.

Les différentes installations industrielles utilisées pour le traitement des déchets sont :

SITES INDUSTRIELS	SOCIETES	ADRESSES
Plateformes de transfert	SUEZ RV Lille	Carrière des Ciments 59482 Haubourdin
	MALAQUIN	Rue des Champs des Oiseaux 59733 Saint-Amand-Les-Eaux
Centres de tri des déchets ménagers recyclables	TRIDEM	Rue du Marais 62221 Noyelles-sous-Lens
	MALAQUIN	Rue des Champs des Oiseaux 59733 Saint-Amand-Les-Eaux
	SYMEVAD	Rue Mirabeau Prolongée 62141 Evin Malmaison
Plateformes de Compostage	VAL'DEC -Bleuzé	59263 Houplin-Ancoisne
	VAL'DEC	59310 Beuvry La Forêt
	RAMERY Environnement	ZA de la Motte au Bois 62440 Harnes
Centre de Valorisation énergétique	Ecovalor	Rue du Galibot 59880 Saint-Saulve
Tri et traitement des encombrants	SUEZ RV Nord Est	Rue Malfidano 62950 Noyelles Godault



II. DEFINITION DES DECHETS

- ✚ Les **déchets ménagers et assimilés** sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages et provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles services publics, services tertiaires assimilables aux déchets ménagers et collectés dans les mêmes conditions. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Ils sont composés des déchets d'emballages ménagers, des biodéchets et déchets verts des ménages et des Ordures ménagères résiduelles.

- ✚ Les **déchets ménagers** recyclables sont des emballages vides, matériaux d'emballages, journaux revues magazines et bouteilles en verre dont le détenteur final, qui est un ménage ou assimilable, se défait. Ils sont collectés sélectivement. Ces déchets, après avoir été collectés sélectivement en porte-à-porte, sont envoyés dans un centre de tri pour être séparés en fonction de leur nature (verre, acier, aluminium, papiers/cartons, plastiques) en vue de leur recyclage
- ✚ Les **déchets verts des ménages** sont les déchets, en provenance des ménages, issus de l'entretien des jardins, tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbres.
- ✚ Les **biodéchets** sont des déchets biodégradables solides, pouvant provenir des ménages, de professionnels, des espaces verts publics et privés, de commerçants et supermarchés, de cantines scolaires et restaurants, etc. Les biodéchets des ménages comportent les déchets alimentaires, les déchets verts ou déchets de jardin, les papiers et cartons. Ils sont collectés sélectivement. Les déchets verts des ménages et biodéchets sont destinés au compostage ou à la méthanisation
- ✚ Les **ordures ménagères résiduelles** sont les déchets restant après les différentes collectes sélectives. Ces déchets sont envoyés dans un Centre de Valorisation énergétique.
- ✚ Les **déchets encombrants** sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les grands cartons, les meubles et éléments d'ameublement, le bois, ... Tous les déchets de nature dangereuse en sont proscrits. Les déchets sont collectés en bennes tasseuses et sont transférés sur des plateformes de tri sur lesquelles une partie de la matière est triée en vue de son recyclage (gros cartons, grands éléments en bois). La majeure partie des déchets collectés n'est pas valorisable car ils ont été plus ou moins broyés dans les bennes tasseuses. La majorité des déchets collectés est enfouie.
- ✚ Les **déchets des déchetteries** sont l'ensemble des déchets encombrants et des déchets dangereux en provenance des ménages et des artisans apportés sur une déchèterie. Ils sont triés par catégorie et destinés aux filières de recyclage ou de traitement adaptées.

III. TRANSFERT DES DECHETS

1. Définition

Le transfert des déchets est une **étape intermédiaire** entre la collecte et le transport vers un centre de traitement. Le transfert, mode de regroupement des déchets selon leur nature, est nécessaire dès que les centres de traitement sont éloignés des sources de production de déchets.

Le transfert ne permet pas de réduire les tonnages, mais de réduire l'impact de déplacement des camions, en amenant notamment les déchets à un point de regroupement où ils seront rechargés dans des véhicules plus grands.

a. Ordures ménagères

Le SYMIDEME utilise une plateforme de transfert, Suez RV Lille (BTS) à Haubourdin, pour les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire de la Communauté de communes Pévèle Carembault et le SIRIOM.

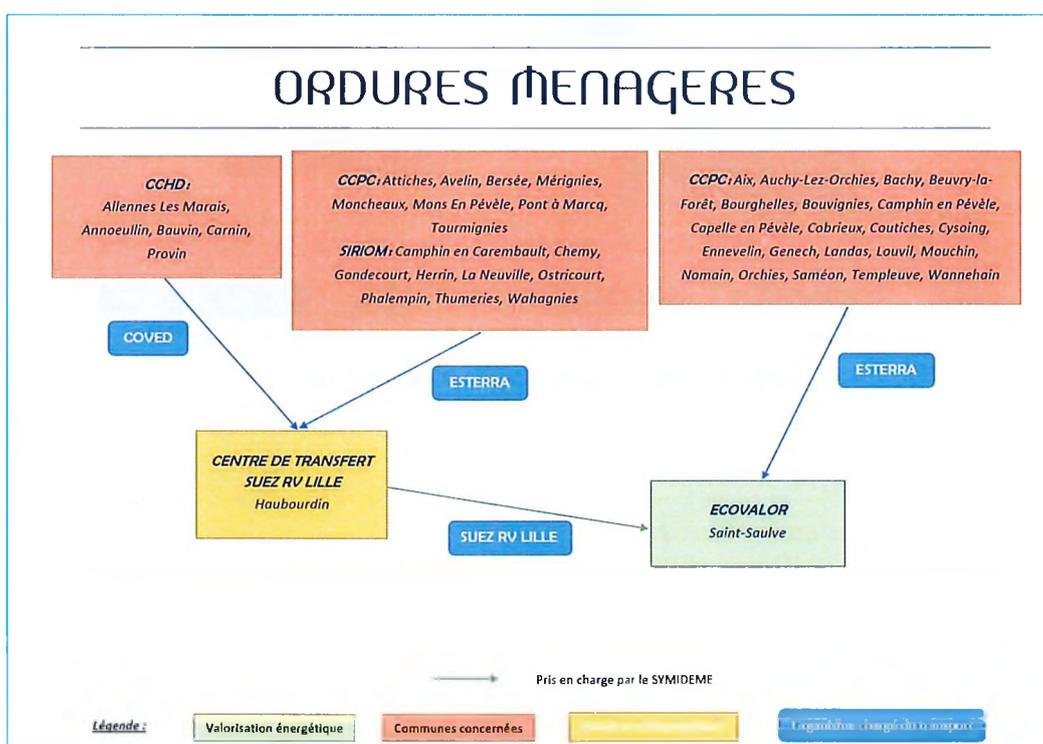


IMAGE III-1 ORGANIGRAMME DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Affiché le

Reçu en préfecture le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Annexe 1e

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

b. Verre

Le syndicat utilise aussi la plateforme de transfert MALAQUIN située à Saint Amand Les Eaux pour une partie du territoire de la CCPC.

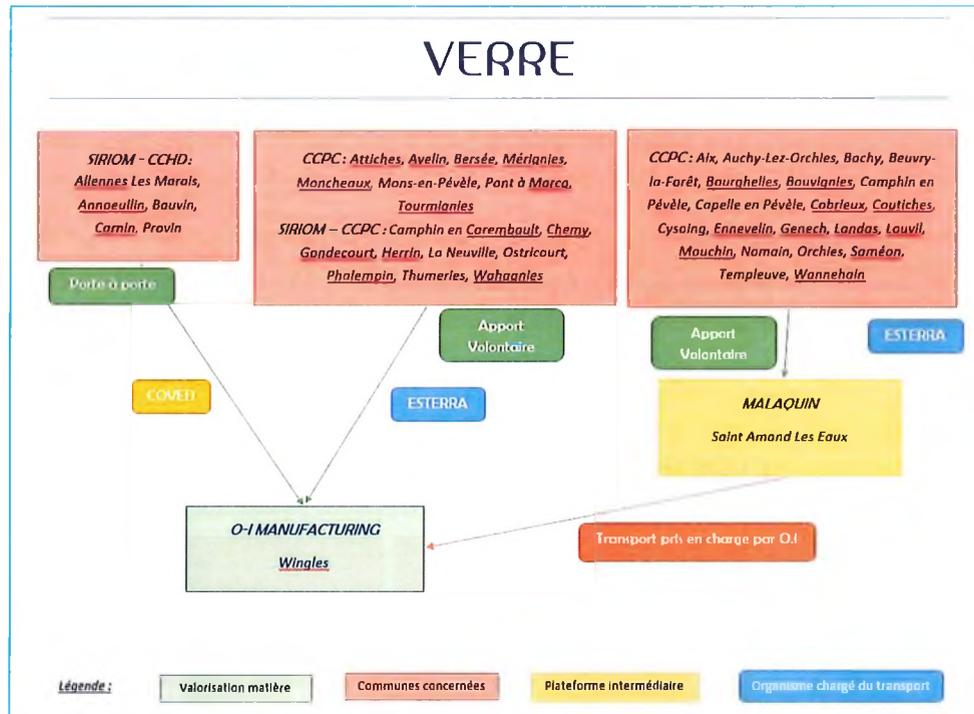


IMAGE III-2 ORGANIGRAMME DE TRAITEMENT DU VERRE

2. Tonnages

En 2017, environ **14 821 tonnes de déchets** ont été déchargées sur les deux plateformes de transfert et expédiées vers les unités de traitement adaptées.

12 791 tonnes d'ordures ménagères ont été envoyées vers la plateforme de transfert à Haubourdin avant d'être traitées. 2 030 tonnes de verre ont été stockées sur le centre de transfert à Saint Amand Les Eaux.

TONNAGES TRANSFERES	2015	2016	2017
Ordures ménagères résiduelles	24 883	25 042	12 791
Déchets d'emballages ménagers	4 556	590	0
Verre	5 450	5 195	2 030
Total	34 709	30 827	14 821



IV. TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères résiduelles sont valorisées énergétiquement (production d'électricité) au centre de valorisation énergétique Ecovalor à Saint-Saulve.



IMAGE IV-1 CHEMINEES - ECOVALOR



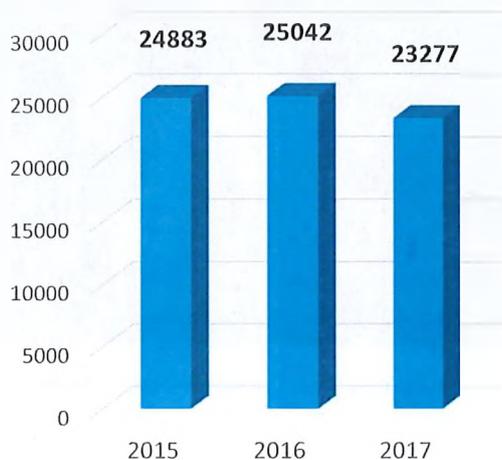
IMAGE IV-2 CAMION COVED AU PONT-BASCULE - ECOVALOR

En 2017, **23 277 tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles** ont été valorisées énergétiquement soit **198 kg/hab.**

OMR VALORISEES ENERGETIQUEMENT	2015	2016	2017
Population concernée	121 703	122 498	117 359
Tonnages Ordures ménagères	24 883	25 042	23 277
Tonnages refus de tri	-	-	-
Total Valorisation énergétique	24 883	25 042	23 277
Ratio kg/hab.	200	204	198

La performance énergétique (c'est-à-dire la capacité à extraire de l'énergie à partir du potentiel des déchets) pour l'année 2017 est de 0,549.

Tonnages valorisés énergétiquement



La valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles a permis l'extraction de métaux.

	2017
Acier extrait sur mâchefers	463 tonnes
Alu extrait sur mâchefers	113 tonnes

2. Tri des déchets ménagers recyclables

Les déchets ménagers recyclables sont envoyés dans un centre de tri où ils sont triés mécaniquement et manuellement par nature de matière : acier, aluminium, papiers, cartons d'emballages, plastiques.



IMAGE IV-3 CHAÎNE DE TRI – PAPREC HARNES



IMAGE IV-4 TRIEUR OPTIQUE DES PLASTIQUES – PAPREC HARNES



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiche le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

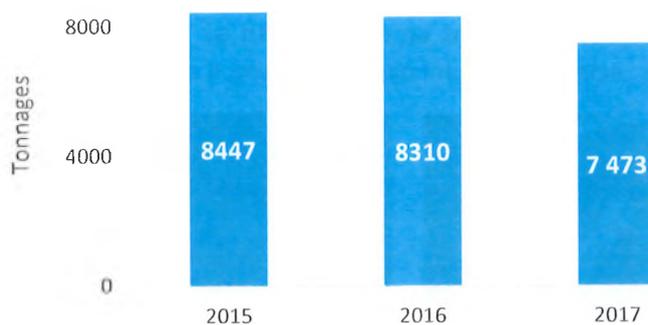


IMAGE IV-5 BALLES DE PAPIER - PAPREC HARNES

En 2017, **7 473 tonnes de déchets ménagers recyclables ont été triés.**

QUANTITES TRIÉES	2015	2016	2017
Population concernée	121 703	122 498	117 359
Tonnages	8 447	8 310	7 473
Ratio en kg/hab	66 kg/hab	68 kg/hab	64 kg/hab

Evolution des tonnages d'emballages triés

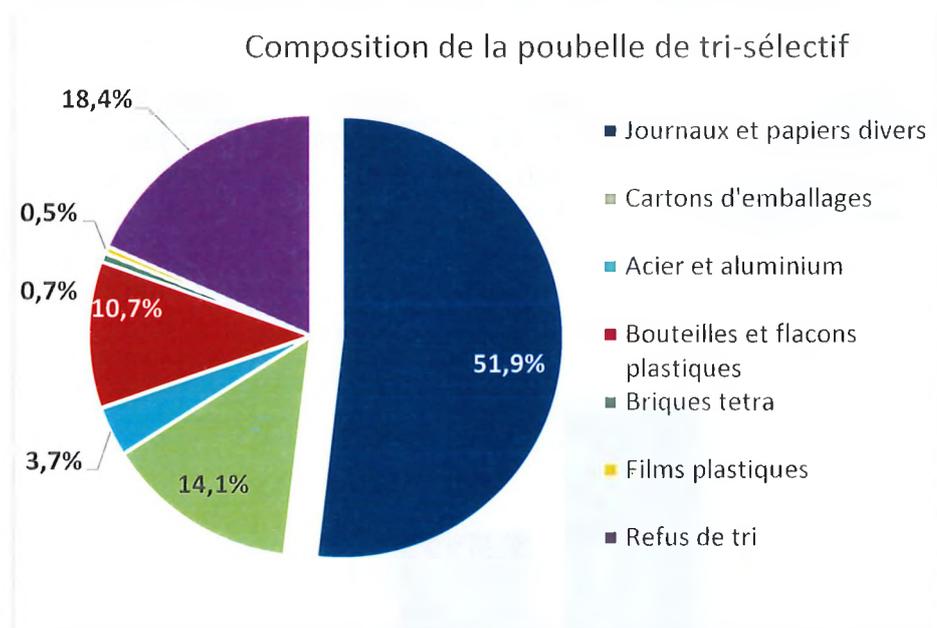


Les déchets ménagers recyclables triés ont permis d'extraire les quantités de matières suivantes en vue de leur recyclage :

	2017		
	Tonnages	Part (%)	Ratio (kg/hab)
<i>Papiers et journaux</i>	3 879	51,9 %	40
<i>Cartons d'emballage</i>	1 055	14,1 %	3
<i>Bouteilles et flacons en plastique</i>	802	10,7 %	7
<i>Briques Tétrapak</i>	52	0,7 %	0,4
<i>Acier et aluminium</i>	274	3,7 %	0,2
<i>Films en plastique</i>	38	0,5 %	0,24
<i>Refus de tri</i>	1 373	18,4 %	17
Total	7 473	100 %	110

Les refus de tri sont les déchets qui correspondent à des erreurs de tri de la part des usagers et qui dans les conditions techniques et économiques actuelles ne peuvent pas être recyclés.

La composition de la poubelle sélective est la suivante :



La poubelle de tri sélectif est composée d'environ 52% de papiers et journaux, de 18% de refus de tri, et de 14% de cartons.

Le SYMIDEME accepte dans ses consignes de tri les films plastiques. De manière générale sur le territoire français, ces déchets n'entrent pas dans les consignes de tri sélectif et se retrouvent dans les ordures ménagères résiduelles.

Concernant les refus de tri, les 1 373 tonnes ont été valorisées énergétiquement.

Sur l'ensemble des déchets ménagers recyclables collectés et triés, plus de 18 % est composé d'erreurs de tri (barquettes en plastique, pots de yaourts, couches, vêtements, verre, déchets verts, vaisselle ...).

Les erreurs de tri sont plus ou moins importantes dans les communes du territoire (écart de 10 à 40 %).



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Affiché le **SLOW**

Reçu en préfecture le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

3. Valorisation des déchets d’emballages en verre

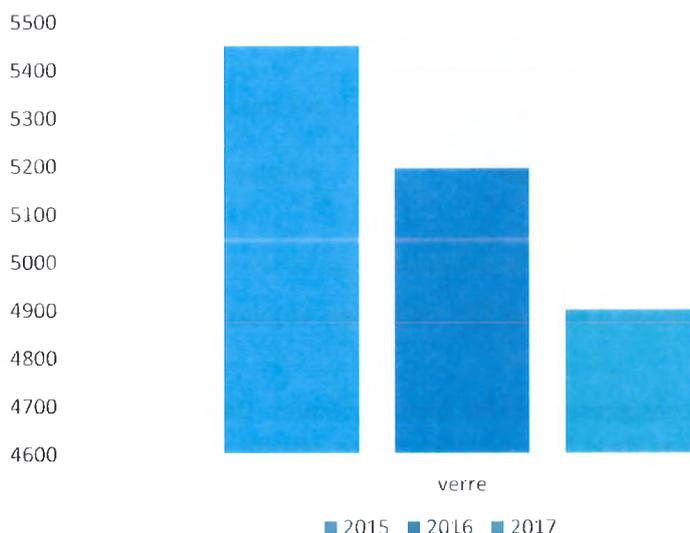
Depuis le 1^{er} janvier 2017, le verre est collecté séparément : soit en poubelle de 140 L, soit en point d’apport volontaire (selon la commune).



IMAGE IV-6 CALCIN (MORCEAUX DE VERRE) PROVER A WINGLES - PHOTO PRISE PAR ANDRE JACQUART

Année	2015	2016	2017
Population	121 703	122 498	117 359
Tonnages	5 450	5 195	4 900
Ratio en kg/hab	44,78	42,41	41,75

Tonnages de verre collecté



4. Valorisation organique des biodéchets et déchets verts

Depuis janvier 2014, l'ensemble des biodéchets et déchets verts collectés en porte-à-porte est valorisé par compostage

Le **compostage** est un procédé de fermentation aérobie (présence d'oxygène) de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, susceptible d'être utilisé, s'il est de qualité suffisante, en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols. (Définition de l'ADEME).



IMAGE IV-7 TAS DE COMPOST MATURE

Les déchets verts apportés sur les plates formes de compostage proviennent essentiellement des collectes en porte-à-porte des usagers. Ils sont utilisés par les agricultures ou distribués aux usagers.

Tous les ans, et pour ceux qui en font la demande, le SYMIDEME met à disposition de chaque commune une benne de 30m³ de compost.

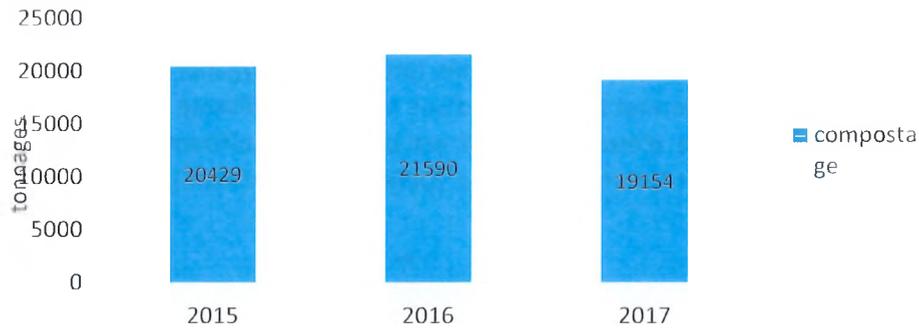
En 2017, **19 154 tonnes de biodéchets et déchets verts ont été compostées, soit près de 163,21 kg/hab.**

	2015	2016	2017
Population	121 703	122 498	117 359
Biodéchets déchets verts (tonnes)	20 429	21 590	19 154
Ratio (kg/hab)	168 kg/hab	176 kg/hab	163 kg/hab



Envoyé en préfecture le 08/10/2018
Reçu en préfecture le 08/10/2018
Affiché le 25/06/2018
ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE
Affiché le 25/06/2018
ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

Evolution des tonnages traités par valorisation organique



Entre 2016 et 2017, les quantités de biodéchets et déchets verts valorisées de manière organique ont diminué de 11,28%.

5. Traitement des déchets encombrants

Les déchets encombrants des ménages sont collectés 1 fois par an par les intercommunalités en charge de la « collecte ».

Ces déchets sont collectés en bennes tasseuses rendant leur valorisation et leur recyclage très difficiles.

Afin de limiter l'impact environnemental de ces déchets, le SYMIDEME les fait trier avant enfouissement pour en récupérer la part valorisable : bois, cartons, métaux.



IMAGE IV-8 TRI A LA PELLE DES ENCOMBRANTS - CENTRE DE TRI SUEZ RV LILLE

En 2017, 951 tonnes de déchets encombrants ont été collectées sur le territoire du SYMIDEME, soit 8,1 kg/hab. Ces tonnages ont été envoyés vers la plateforme de tri des encombrants SITA Agora à Noyelles-Godault (Pas de calais).

Encombrants	2015	2016	2017
Population	121 703	122 498	117 359
Tonnages	1 089	1 259	951
Ratio (kg/hab)	8,77	10,28	8,10



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Affiché le **SLOW**

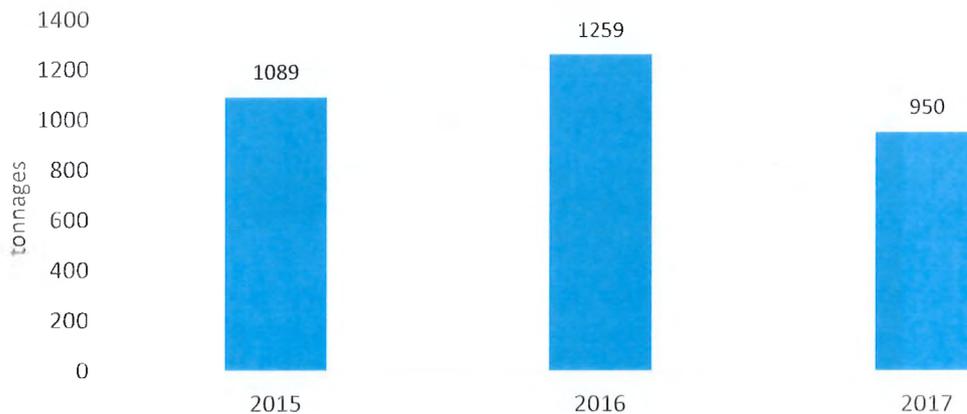
Reçu en préfecture le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

Evolution des tonnages d'encombrants

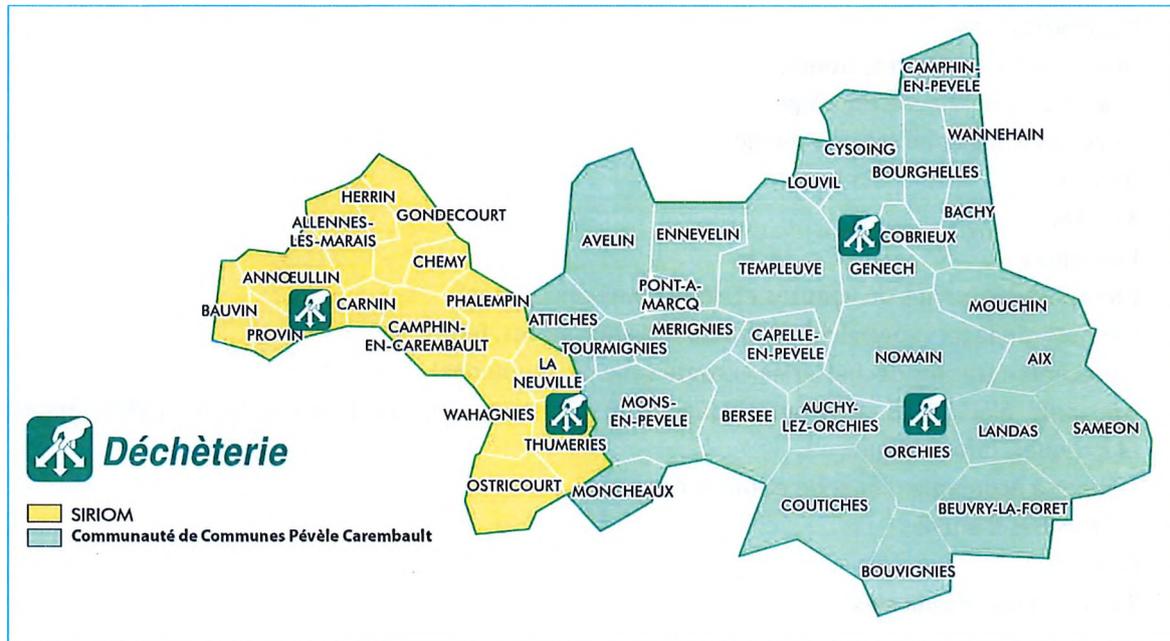


Le tri des encombrants a permis d'extraire **24 % de matériaux à destination de la valorisation matière**, soit **230 tonnes**. **24 tonnes ont été envoyées vers les chaudières en tant que combustibles solides de récupération**. Le reste a eu pour exutoire final l'enfouissement.

V. DECHETTERIES

1. Présentation

Le SYMIDEME est Maître d'ouvrage de quatre déchèteries : Annoëllin, Genech, Orchies et Thumeries.



Les déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche, toute l'année, hors jours fériés.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	1 ^{er} avril au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 31 mars
Lundi au samedi	9h00 à 11h45 13h00 à 18h45	9h00 à 11h45 13h00 à 16h45
Dimanche	9h00 à 11h45	9h00 à 11h45



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID 059-255902561-20180625-31_2018-DE

Les déchets suivants y sont admis :

- Objets encombrants
- Déchets verts et déchets de jardin
- Verre
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Papiers/cartons
- Bois (meubles, palettes, troncs, ...)
- Gravats, matériaux de bricolage
- Huiles usagées et huiles de vidange
- Batteries
- Textiles
- Plastiques
- Pneus usagés (pneus de voitures et deux roues sans jantes)
- Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, acides, bases, ...)
- Fibrociment (toutes déchetteries excepté celle de Thumeries)
- Appareils électriques et électroniques (réfrigérateurs, TV, machines à laver, petits appareils électriques, informatique, ...)
- Lampes à économie d'énergie et tubes néons
- Cartouches d'encre
- Piles
- Radiographies médicales

2. Tonnages

En 2017, 33 329 tonnes de déchets ont été collectées dans les quatre déchetteries du SYMIDEME, soit 284 kg/hab.

Les tonnages se répartissent comme suit :

TABLEAU 1 TONNAGES TOTAUX SUR L'ANNEE 2017

	2017	Annœullin	Genech	Orchies	Thumeries	Total
Marché de prestation de collecte et traitement	Ferraille	248	311	199	279	1037
	Végétaux	1 230	1630	1543	1192	5595
	cartons	210	292	222	187	911
	bois	866	1103	587	1056	3612
	gravats	2 410	2 400	2 655	2 299	9764
	Encombrants	2 080	2 307	2702	2009	9098
	DDS (hors eco-dds)	15,6	19,79	21,08	13,66	70,13
	Emballages souillés (hors eco dds)	7,6	7,28	3,48	3,9	22,26
	huile végétale	2,1	3,16	3,07	2,36	10,69
	Amiante	117	77	78	0	272
	Plâtre	149	6	0	117	271
	Verre	54	11	42	/	107
	Sous-total	7309	8167	8056	7159	30771
Collecte et traitement par les éco-organismes	pneus	15	11	13	15	54
	Lampes	0,72	0,43	0,52	0,66	2,31
	DEEE	242	253	206	210	909
	Cartouches	0,21	0,15	0,43	0,28	1,07
	piles	1,55	1,09	1,17	0,9	4,71
	radiographies	0	0	0	0	0
	Meubles	399	338	539	0	1276
	DDS Eco DDS	45,24	47,69	32,51	37,44	162,88
	Textiles	49,85	36,20	36,10	23,41	145,56
	Sous-total	754	688	829	288	2558
TOTAL	8143	8855	8884	7447	33 329	

TABLEAU 2 : EVOLUTION PAR DECHETTERIE

Tonnages	2015	2016	2017
Population concernée	121 703	122 498	117 359
Annœullin	8 095	8619	8 143
Genech	10 043	8708	8 855
Orchies	7 700	9030	8 885
Thumeries	7 669	7358	7 447
Total	36 310	35 848	33 329



Envoyé en préfecture le 08/10/2018
 Reçu en préfecture le 08/10/2018
 Affiché le 25/06/2018
 ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE
 ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

TABLEAU 3: EVOLUTION PAR MATERIAUX

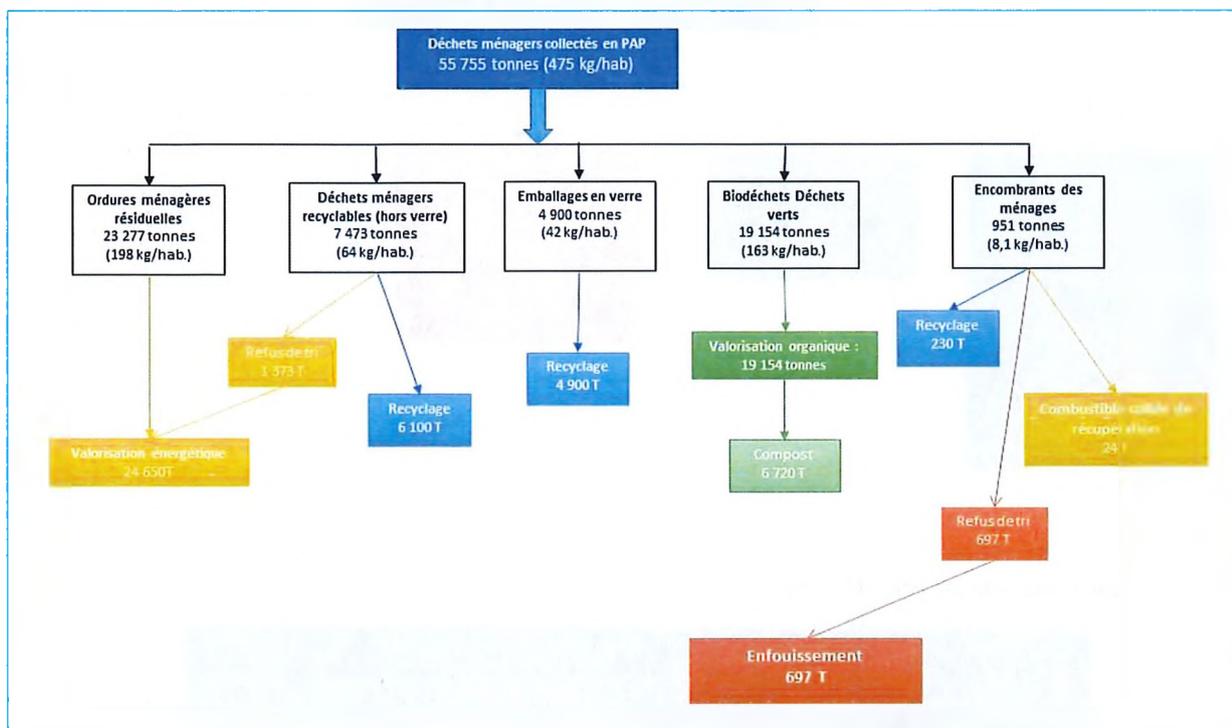
		2015	2016	2017
Marché de prestation de collecte et traitement	Ferraille	864	1098	1037
	Végétaux	7 311	7160	5595
	cartons	929	992	911
	bois	4 372	4305	3612
	gravats	11 486	10 536	9764
	Encombrants	9 068	8821	9098
	DMS (hors EcoDDS)	33	65	71
	Emballages souillés	31	33	22
	huile végétale	2,9	5,46	11
	Amiante	237	287	272
	Plâtre	405	356	271
	verre			107
	Collecte et traitement par les éco-organismes	pneus	45	53
Lampes		2,3	2,8	2,3
DEEE		854	1002	909
Cartouches		2,2	0,95	1,07
piles		4	3,75	4,71
radiographies		0,8	0,8	0
Meubles		379	843	1276
DMS Eco DDS		175	150	163
Textiles		109	133,4	146
TOTAL	36 310	35 848	33 329	

Entre 2016 et 2017, il est constaté une baisse de 7,2 % des quantités de déchets prises en charge en déchetteries.

VI. BILAN MATIERE

1. Bilan pour la collecte en porte à porte

Le bilan matière pour les déchets collectés en porte-à-porte est le suivant :



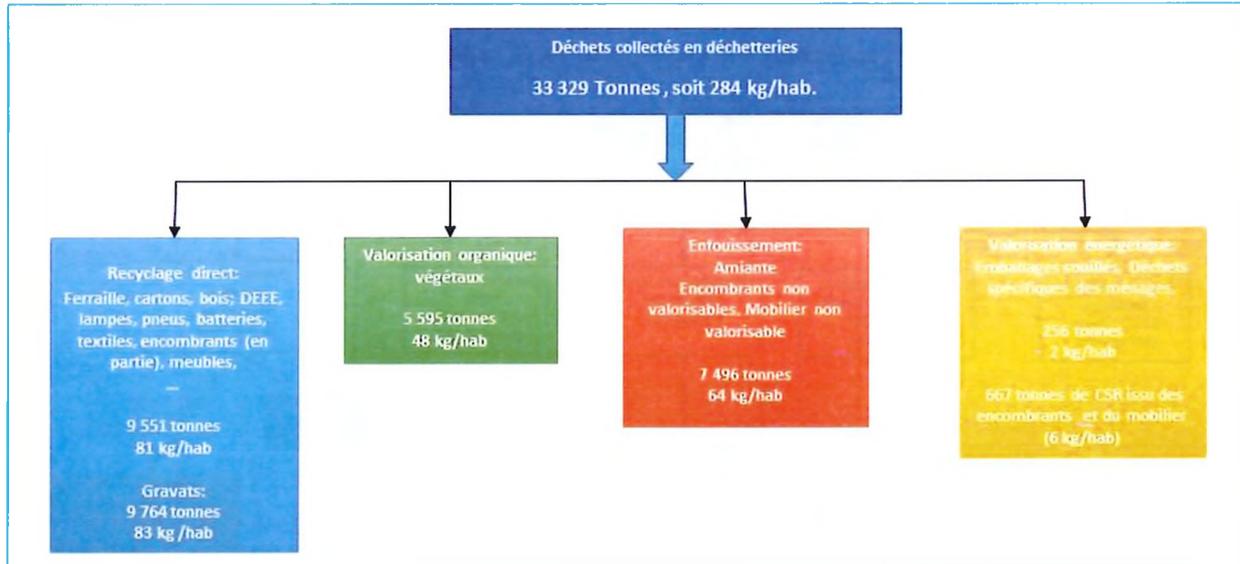
Les taux suivants peuvent en être déduits :

	2015	2016	2017
Tonnages traités issus de la collecte PAP	60 118	61 396	55 755
Taux de recyclage	19,81 %	19,13%	20,14 %
Taux de valorisation organique	33,98 %	35,17%	34,35 %
Taux de valorisation énergétique	41,44 %	39,30%	44,25%
Taux global de valorisation	93,77 %	93,6%	98,74 %



2. Bilan pour la collecte en déchetterie

Le bilan matière pour les déchets collectés en déchetterie est le suivant :

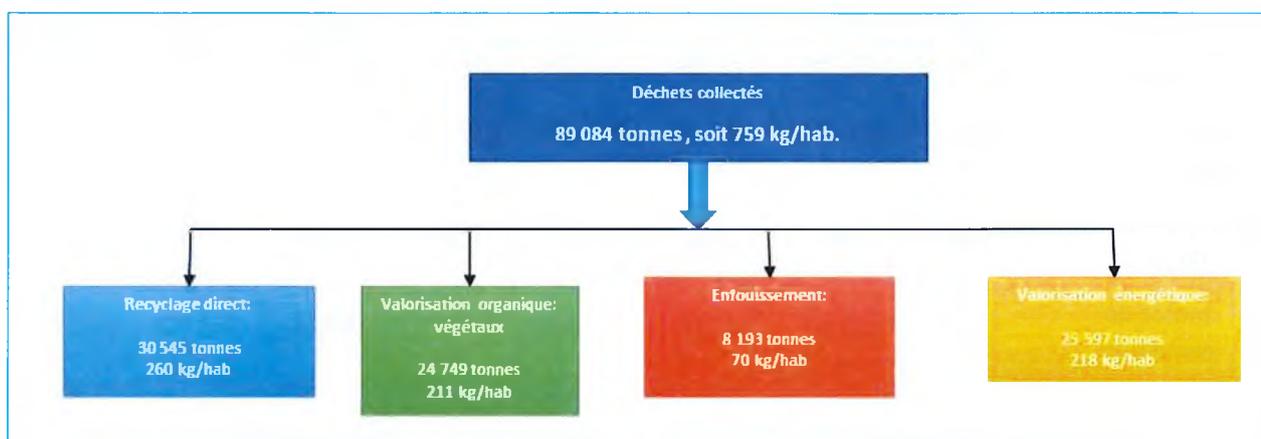


Les taux suivants peuvent en être déduits :

	2015	2016	2017
Tonnages des déchetteries	36 310	35 848	33 329
Taux de recyclage hors gravats	23,93 %	21,83 %	28,66%
Taux de recyclage avec gravats	55,55 %	51,22 %	57,95 %
Taux de valorisation organique	20,13 %	19,97 %	16,79 %
Taux de valorisation énergétique /CSR	2,97 %	9,17 %	2,77%
Taux global de valorisation	78,65 %	80,36 %	77,51 %

3. Bilan global

Le bilan global des déchets pris en charge par le SYMIDEME est le suivant :



	2015	2016	2017
Total Déchets	96 428	97 244	89 084
Recyclage direct	32 090	30 109	30 545
valorisation organique	27 017	28 750	24 749
valorisation énergétique /CSR	25 995	28 415	25 597
Enfouissement	10 619	9 970	8 193
Taux de recyclage hors gravats	21,53 %	20,13 %	23,33 %
Taux de recyclage avec gravats	33,52 %	30,96 %	34,29 %
Taux de valorisation organique	28,22 %	29,56 %	27,78 %
Taux de valorisation énergétique	27,16 %	29,22 %	28,73 %
Taux d'enfouissement	11,09 %	10,26 %	9,20 %



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

4. Indice de réduction des quantités de déchets produits

Les déchets ménagers collectés par le service ont subi quelques fluctuations au fur et à mesure des années.

Ici, tous les flux sont comptés.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population	119 738	119 738	121 098	121 098	124 158	121 703	122 498	117 359
Tonnages (Porte à porte et déchetteries)	96 042	101 413	100 237	98 588	104 178	96 428	97 244	89 084
Ratio par habitant (kg/hab)	802	847	828	814	839	792	793	759
Indice de réduction	100	105,59	104,37	102,65	108,47	100,40	101,25	92,76

En prenant pour référence l'année 2010 en fixant le coefficient à 100, les tonnages ont baissé de 7,24 %.

VII. COMMUNICATION

1. Site internet

Le site internet www.symideme.fr a été mis en ligne en novembre 2011. Diverses informations sont affichées sur le site :

- Réunions et assemblées générales ;
- Lettre d'information ;
- Dates des réunions compostage ;
- Appels d'offres ;
- Etc.

Le site est régulièrement mis à jour.



IMAGE VII-1 PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET



Envoyé en préfecture le 08/10/2018
 Reçu en préfecture le 08/10/2018
 Envoyé en préfecture le 25/06/2020
 Affiché le
 Reçu en préfecture le 25/06/2019
 ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE
 Affiché le
 ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

2. Lettre d'information

Le SYMIDEME a également publié 2 lettres d'informations « Info Recyclo » :



Madame, Monsieur,

Regarder les déchets comme une mine de ressources et non comme un problème dont on se débarrasse en le déposant régulièrement sur le trottoir en face de son habitation ou en déchetterie, a toujours été le message que nous avons voulu faire passer.

Pour conforter cette idée, nous nous sommes joints aux collectivités qui réclament toujours une fiscalité sur les déchets qui soit juste, incitative et entièrement affectée à l'économie circulaire. Nous en sommes encore loin mais espérons en l'avenir, avec un nouveau ministre dont on connaît l'attachement à la qualité de vie sur la planète. Espérons que ses convictions résisteront aux lobbies intéressés par la manne financière représentée par les déchets.

Comme j'ai pu l'écrire précédemment, je crois en l'économie circulaire qui remet dans le circuit et qui préserve les ressources naturelles et je continuerai toujours à lutter contre l'économie linéaire de la société de consommation et son mortifère « extraire, fabriquer, consommer, jeter ».

Cette volonté commune aux élus siégeant au SYMIDEME ne nous a jamais empêchés d'être prudents face à de futures filières qui, économiquement parlant, ne nous semblaient pas viables. Nous avons choisi l'incinération dans un centre de valorisation énergétique (fabrication d'électricité que nous revendons) pour accueillir tout ce qui ne pouvait pas être trié. C'est pour cela, qu'actuellement, je ne donnerai pas un blanc-seing à l'extension des consignes de tri. Pourquoi ? Aujourd'hui il est vrai que, seuls, 40 % des plastiques mis sur le marché sont recyclés. Ce sont essentiellement les bouteilles et les flacons. Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que nous avons les plus grandes difficultés à faire réutiliser et donc à revendre nos plastiques clairs triés et je ne vous parle pas des plastiques opaques !

Alors pourquoi trier les barquettes ou pots de yaourt (les composants des plastiques ou matières sont totalement différents de ceux qui sont présents dans les bouteilles et les flacons) quand nous n'avons encore aucune idée de la filière de recyclage qui les réutiliserait en aval ? Pourquoi faire trier pour simplement trier !

Je me pose des questions et, souvent, toujours la même : à qui profite le "crime" ? Le changement dans les modes de consommation qui engendre une baisse des tonnages collectés fait-il baisser la manne financière des centres de tri qui sont rémunérés à la tonne entrante et le surtri occasionné par les pots ayant contenus des produits lactés ou barquettes en tout genre viendrait-il apporter un complément de recettes ?

Au moment où j'écris, 75% des centres de tri qui se sont lancés dans l'expérimentation « extension des consignes de tri » et qui n'ont qu'édouilé leur manière de trier, ont connu des difficultés sur les chaînes, problèmes qu'ils n'ont pu résoudre actuellement qu'en augmentant les postes de travail. C'est très encourageant pour l'emploi, me direz-vous !

Où mais les 25% des centres de tri restants qui, eux, ont déjà adopté leur système de tri à « l'extension des consignes », ont automatisé leur outil de (non)travail !

Vous comprenez pourquoi je me pose la question à savoir si l'extension des consignes de tri est une avancée, source de progrès environnemental et social ou simplement une nouvelle source de manne financière.

Je reste à votre disposition.

Aloin Rendour
Président du SYMIDEME



IMAGE VII-2 INFO RECYCLO N°14



Le mot du Président :

Activer et consommer, c'est choisir un avenir.

Il faut être bien placé pour prétendre amener sa population à « zéro déchet ». Tendre vers le « moins de déchets possible » satisfiera déjà notre Planète. Je crois en la pédagogie dans ce domaine comme nous l'avons fait pour introduire le tri sélectif dans les foyers, il y a plus de 20 ans.

Il est inutile de faire un long constat sur l'état de notre eau, lieu de vie qu'est notre chère Terre. Vous savez, toutes et tous, entendu parler de la surexploitation de nos ressources, de nos gaspillages journaliers, de la disparition des insectes pollinisateurs suite aux épandages de produits de synthèse qu'ils soient domestiques, agricoles ou industriels, des pollutions que notre style de vie engendre chaque jour.

Satisfaites... tout devient possible.

Bien qu'il faille toujours se nourrir des erreurs ou des drames du passé pour comprendre notre présent et construire l'avenir, je ne ferai jamais partie des gens qui disent « de mon temps ». Car perdre son temps à se lamenter nous réduit souvent à l'immobilité alors que nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants méritent que nous nous bougions pour leur assurer un avenir. Chaque action, chaque geste, chaque pas pour améliorer notre mode de consommation et pour un environnement durable seront un bienfait pour les générations futures.

Le changement, c'est... tout de suite !

J'entends souvent clamer : « Il faut changer le système ». Mais si nous prenons la définition du système, nous lisons qu'un système est un ensemble d'éléments qui interagissent entre eux selon certains principes ou règles déterminées par son but, ses objectifs ou sa raison d'être. Donc je suis d'accord : nous faisons tous partie du système, nous en sommes individuellement un élément, nous interagissons tous sur notre avenir, chacun d'entre nous a ainsi une responsabilité, des actions à mener. Votre chantier ditent les poètes ! Utopie hurleront les négatifs !

J'ai toujours trouvé que les négatifs vocifèrent très fort et perdent beaucoup de temps à trouver comment ne pas faire ou à se plaindre de ce temps à essayer de faire quelque chose de positif. Mais ce n'est que mon point de vue... !

La route, vers le zéro déchet

Atteindre le « zéro déchet » est un idéal vers lequel tendre. Le SYMIDEME va, dans les semaines à venir, mettre en place des actions, des réflexions, des ateliers visant la diminution de la production de déchets.

Le lancement de l'opération (pourant novembre) verra l'ouverture d'un site internet, pour l'ensemble des habitants des communes de notre territoire, qui permettra de proposer, sous forme de don ou contre une petite somme (initiale ou égale à 20 €), des objets ou produits dont la souhaite à se séparer. Ainsi ils ne finiront pas en déchetterie et retrouveront une nouvelle utilisation.

Consommer... autrement

Des ateliers et des conférences vous feront rencontrer des personnes ou des associations qui ont un nouveau regard sur la consommation et qui vous proposeront de fabriquer vous-même des produits, plus respectueux de la nature ou de revivifier tout simplement votre mode de consommation.

Je proposerai également aux élus une information plus une réflexion sur comment inciter nos usagers à jeter moins, à mieux maîtriser les différents flux de déchets. C'est un vaste chantier mais un chantier et axé quand on pense au mieux-vivre qu'il pourra proposer aux générations futures. Chaque geste vers le développement durable, et moins de déchets, aura un effet positif sur notre planète et notre société.

Vivre sans gaspillage, sans superflu inutile ne vous réalisera rien mais nos conditions de vie s'amélioreront.

Je reste à votre disposition,
Le Président
Alain RENDOUR



IMAGE VII-3 INFO RECYCLO N°15

Cette lettre est distribuée dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire. Son objectif est de sensibiliser à la bonne gestion des déchets et d'informer la population de l'actualité du syndicat.

3. Lancement de la ressourcerie numérique

Le jeudi 16 novembre 2017, le SYMIDEME a lancé son concept de ressourcerie numérique : le site symideme-eco.fr avec l'objectif principal de dons et d'échanges entre particuliers du territoire.

Cette démarche permettra de réduire les apports en déchetterie de nombreux ustensiles, appareils, vêtements, etc., qui pourraient encore être utilisés, et ce, dans le but de leur donner une seconde vie.

Les usagers qui veulent se débarrasser d'un pot peinture à moitié vide, de se désencombrer de leurs vieux meubles, ou d'optimiser leur garde-robe, pourront donner, échanger ou vendre pour une valeur maximum de 20€ leurs articles qui pourraient encore être utilisés par d'autres.



IMAGES VII-4 SOIREE DE PRESENTATION DU SITE SYMIDEME-ECO



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le préfecture le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

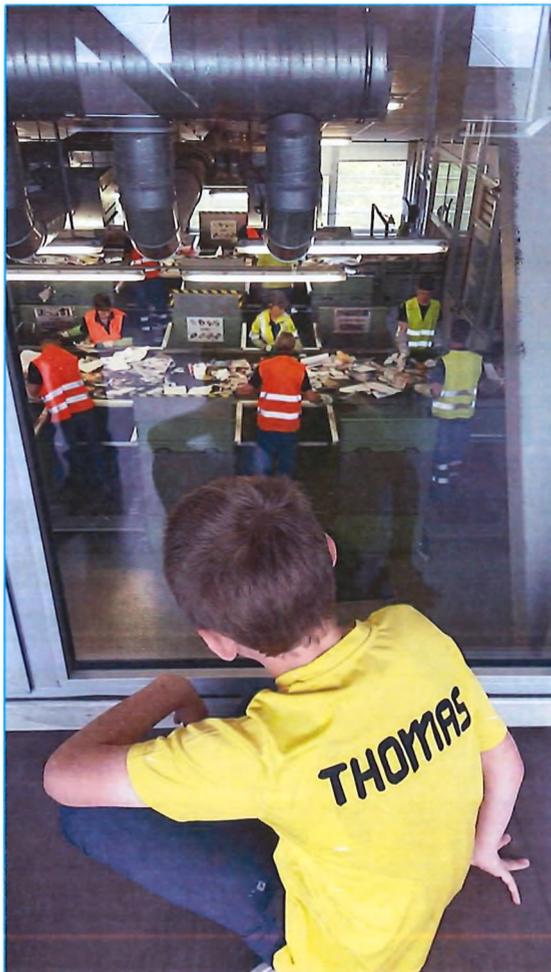
Affiché le

ID 059-255902561-20180625-31_2018-DE

4. Sensibilisation du jeune public

Le SYMIDEME a organisé des visites des centres de tri (Paprec, Malaquin, Symevad) avec des élèves allant de l'école primaire jusqu'au lycée. Cette démarche permet aux petits et grands de mieux visualiser l'intérêt du tri des déchets afin de leur donner une vision concrète de ce qu'il se passe après la collecte.

Depuis 2011, le SYMIDEME a mis en place des interventions en milieu scolaire. En 2017, 2 personnes, Valérie VANLAER (sous contrat avec le SYMIDEME) et Justine SALOGNE (salariée du SYMIDEME) ont animé plus de 90 journées d'interventions dans des écoles sur des thèmes différents (tri, recyclage, prévention des déchets et compostage).



IMAGES VII-5 VISITES DU VENTRE DE TRI PAPREC ET ANIMATIONS

5. Opération « Coup de main au père Noël »

En décembre 2017, et pour la 5^e année consécutive, le SYMIDEME s'est à nouveau associé au Secours populaire et a organisé une collecte de jouets d'occasion dans les 4 déchetteries afin qu'ils puissent être distribués à des enfants.

Cette formidable opération a permis de récupérer près de nombreux jouets, complets, non cassés, et non souillés, et a fait de nombreux heureux.

Ce geste, en plus d'être solidaire, s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets et d'éco-citoyenneté.

UN DON POUR LE PÈRE NOËL VERT

Déchèteries du SYMIDEME
Annoeullin / Genech / Orchies / Thumeries
Lundi au samedi : 9h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h45
Dimanche : 9h00 à 11h45

27 novembre
ou
30 décembre

Collecte de jouets

Collecte de jouets complets, non cassés, non souillés, en bon état à destination des enfants.

Un geste solidaire, de réduction des déchets et d'éco-citoyenneté.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Syndicat Nivelle de Traitement des déchets ménagers
22 rue Léon Blum - 59239 THUILLIERS - 03 20 32 10 20 - symideme.fr

IMAGE VII-6 AFFICHE REALISEE POUR LE COUP DE MAIN AU PERE NOEL



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le 25/06/2018

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

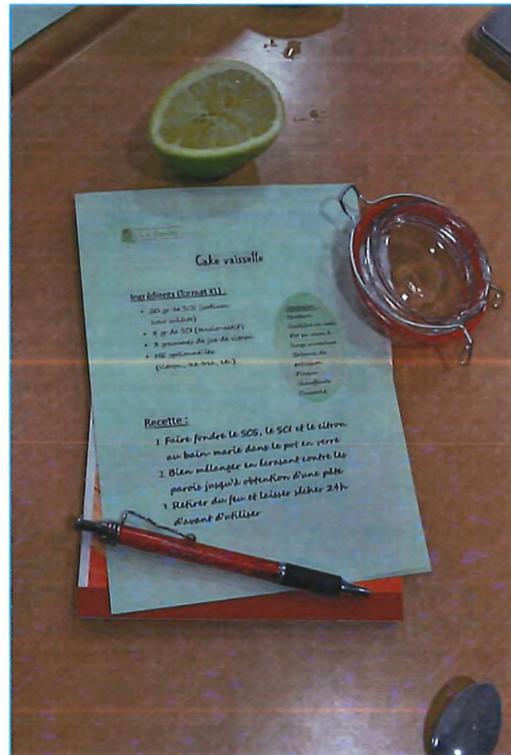
ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

6. Semaine de réduction des déchets

Lors de la semaine de réduction des déchets qui s'est déroulée du 19 au 25 novembre, le SYMIDEME a proposé différents ateliers, conférences et visites d'expositions sur le thème du zéro déchet-zéro gaspillage.

Ainsi, plusieurs villes du territoire ont ouvert leurs portes pour des conférences et ateliers divers et variés :

- Conférence sur le zéro déchet par Alice de l'épicerie vrac Day By Day à Annœullin ;
- Réunion d'information sur la réduction des déchets par Zéro Waste Lille à Genech ;
- Ateliers de confection de produits ménagers et cosmétiques (cake vaisselle, gel douche, pastille WC, dentifrice) à Phalempin, et à Orchies ;
- Exposition sur les déchets sublimés par le photographe André Jacquart à Annœullin ;
- Exposition sur le gaspillage alimentaire et quelques astuces pour y remédier à Mérignies.





IMAGES VII-7 PHOTOS PRISES A L'OCCASION DE LA SEMAINE DE REDUCTION DES DECHETS 2017

7. Refonte du guide du tri

Afin de prendre en compte les modifications de la collecte sur le territoire, le guide du tri a été modifié et modernisé. Tous les habitants des communes et mairies l'ont reçu dans leurs boîtes aux lettres (également téléchargeable sur le site internet).

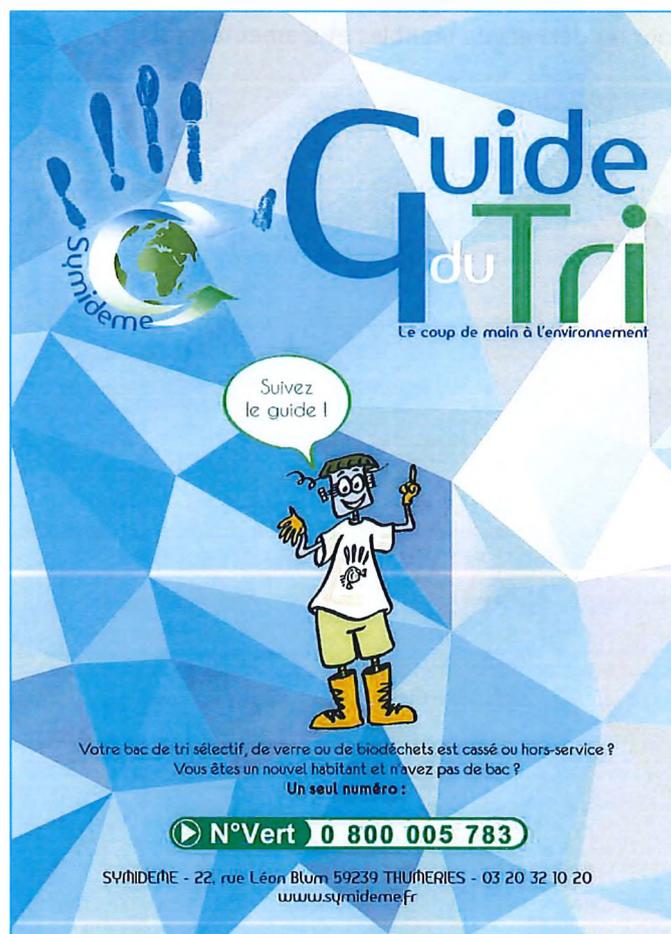


IMAGE VII-8 PREMIERE PAGE DU GUIDE DU TRI



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le préfecture le 25/06/20

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

VIII. LE COUT DU SERVICE

1. Financement du service

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est principalement assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Eco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux.

Les Eco-organismes sont des sociétés agréées par les pouvoirs publics qui ont pour objectif de répondre aux obligations des industriels en matière de déchets. Pour cela, elles perçoivent de la part des industriels des contributions financières pour les produits qu'elles mettent sur le marché afin de financer la collecte, le tri et le recyclage de leurs produits. Les collectivités locales ayant la responsabilité légale de collecte et de traitement des déchets ménagers, elles perçoivent alors des soutiens financiers pour la collecte, le tri et le recyclage de certains déchets. Les Eco-organismes, qui à ce jour reversent des soutiens financiers au SYMIDEME, sont :

- **CITEO-Emballages** pour la collecte, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers ;
- **CITEO-Papiers** pour la collecte, le tri et le recyclage des journaux, magazines, papiers blanc, annuaires, ... ;
- **OCAD3E** pour la collecte des appareils électriques hors d'usage ;
- **EcoDDS** pour la collecte des déchets diffus spécifiques ;
- **Eco-mobilier** pour les déchets de meubles et d'ameublement.

2. Recettes brutes de fonctionnement

Les recettes liées à la vente de matériaux concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : métaux, papiers/cartons, plastiques et verre. Les recettes obtenues varient en fonction des cours des matériaux.

En 2017, les recettes du SYMIDEME s'élèvent à **7 706 782 HT**, ou encore **7 769 653 € TTC** soit **65,67 € HT /hab.**

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

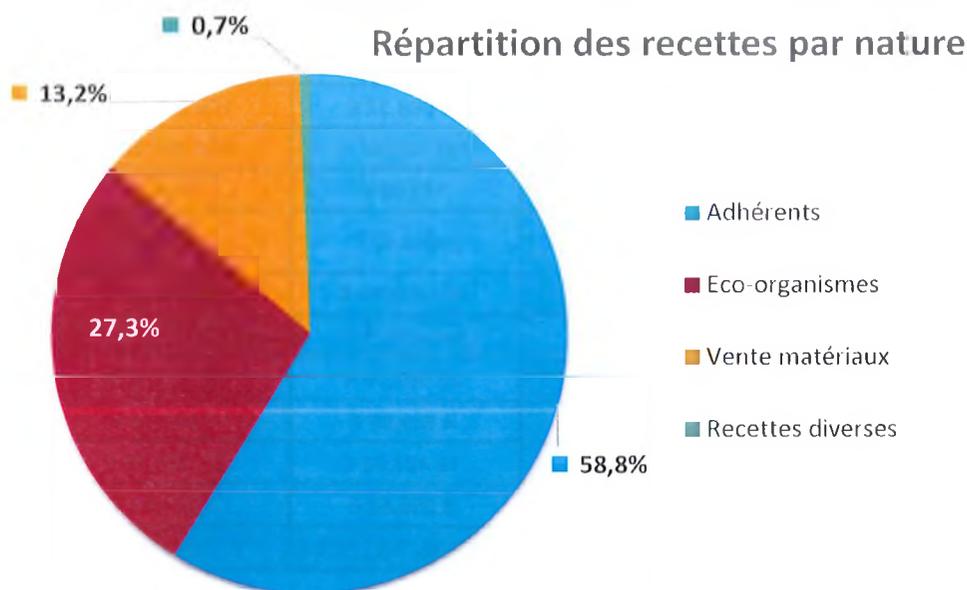
		Recettes 2017 (€ HT)	Recettes 2017 (€ TTC)	Recettes (€ HT /hab)	
Contributions des adhérents	SIRIOM		1 906 231,41 €	1 906 231,41 €	
	CCPC		2 661 929,08 €	2 661 929,08 €	
	Total		4 568 160,49 €	4 568 160,49 €	38,92 €
Soutiens Eco- organismes	CITEO-Emballages		1 910 386,83 €	1 910 386,83 €	
	CITEO-Papiers		0,00 €	0,00 €	
	OCAD3E		46 416,98 €	46 416,98 €	
	Eco-DDS		7 657,72 €	7 657,72 €	
	EcoMobilier		155 237,03 €	155 237,03 €	
	Total		2 119 698,56 €	2 119 698,56 €	18,06 €
Ventes de matériaux	Matériaux issus du tri des emballages	Papiers cartons	500 022,17 €	542 737,27 €	
		Plastiques	60 192,44 €	60 192,44 €	
		Verre	125 180,45 €	125 180,45 €	
		Métaux	27 608,44 €	27 608,44 €	
		Sous total	713 003,50 €	755 718,60 €	
	Matériaux issus des déchèteries	Cartons	91 068,32 €	109 281,98 €	
		Ferraille	157 307,37 €	157 307,37 €	
		Radiographies	118,00 €	118,00 €	
		Huiles végétales	3 980,40 €	3 980,40 €	
		Sous total	252 474,09 €	270 687,75 €	
	Total		965 477,59 €	1 026 406,35 €	8,23 €
	Accès aux déchèteries		20 962,50 €	20 962,50 €	0,18 €
Location du siège		4 800,00 €	4 800,00 €	0,04 €	
remboursement GER		19 423,08 €	21 365,39 €	0,17 €	
Autres recettes		8 259,53 €	8 259,53 €	0,07 €	
Total		7 706 781,75 €	7 769 652,82 €	65,67 €	



En € HT	2015	2016	2017
Contribution des adhérents	5 334 019 €	4 789 565 €	4 568 160 €
Eco-organismes	2 130 955 €	2 089 236 €	2 119 699 €
Ventes de matériaux	880 799 €	932 303 €	965 478 €
Recettes diverses	23 032 €	22 029 €	53 445 €
Total (€ HT)	8 368 803 €	7 833 134 €	7 706 782 €

En € TTC	2015	2016	2017
Contribution des adhérents	5 334 019 €	4 789 565 €	4 568 161 €
Eco-organismes	2 130 955 €	2 089 236 €	2 119 699 €
Ventes de matériaux	939 366 €	985 125 €	1 026 406 €
Recettes diverses	27 639 €	24 232 €	55 387 €
Total (€ TTC)	8 431 979 €	7 888 158 €	7 769 653 €

Entre 2016 et 2017, il y a une chute des recettes s'expliquant principalement par la baisse des participations des collectivités adhérentes (environ 1,50 %).



En 2017, 59 % des recettes du SYMIDEME proviennent de la contribution de ses adhérents.

Si l'on observe plus particulièrement les recettes reçues par les éco-organismes, elles représentent un peu plus de 27 % du total des recettes.

3. Dépenses brutes de fonctionnement

a. Charges totales

Les dépenses 2017 se décomposent en charges de fonctionnement et en charges techniques liées au traitement des déchets.

L'ensemble des charges 2017 du SYMIDEME s'élève à **7 093 332 € TTC (6 473 103 € HT) soit 55,16 € HT /hab.** Elles se décomposent de la manière suivante :



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le 25/06/2018

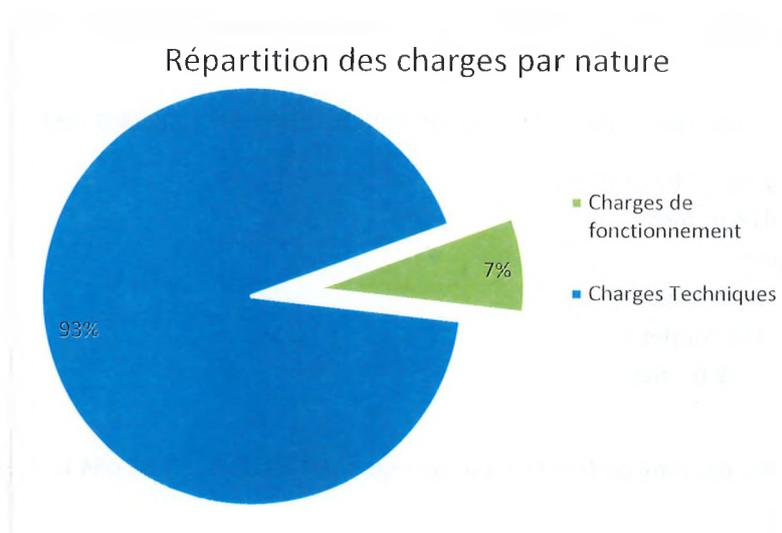
ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiche le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

2017		en HT	en TTC	€ HT / hab			
Charges de fonctionnement	Charges d'élus		51 821,43 €	51 821,43 €	4,28 €		
	Charges de personnel		251 625,80 €	251 625,80 €			
	Frais administratifs et de fonctionnement		78 742,65 €	90 773,60 €			
	Communication		41 767,79 €	43 327,17 €			
	Reversement de TVA		18 122,00 €	18 122,00 €			
	Maintenance sites et bâtiments		2 833,96 €	3 400,75 €			
	Bureau d'études		33 653,40 €	40 384,08 €			
	Indemnité conseil receveur		1 220,84 €	1 220,84 €			
	Achat de films pour l'amiante		22 932,44 €	25 225,68 €			
	Sous Total		502 720,31 €	525 901,35 €			
Charges techniques	Transfert, transport	Ordures Ménagères	175 590,74 €	193 149,81 €	50,87 €		
		Verre	17 252,11 €	18 977,32 €			
		Sous total	192 842,85 €	212 127,13 €			
	Tri sélectif	Tri	1 171 451,09 €	1 288 596,20 €			
		Elimination des refus	5 029,07 €	5 531,98 €			
		Sous total	1 176 480,16 €	1 294 128,18 €			
	Valorisation énergétique Ordures ménagères	Valorisation	1 274 564,05 €	1 402 020,46 €			
		TGAP et Taxe locale	314 239,63 €	345 663,59 €			
		Sous total	1 588 803,68 €	1 747 684,05 €			
	Valorisation organique		548 321,96 €	603 154,16 €			
	Tri des encombrants		87 903,84 €	96 694,22 €			
	Déchèteries	Personnel et Gestion	Personnel et Gestion	531 602,64 €		584 762,91 €	
			Transport	Déchets non dangereux		583 437,03 €	641 780,74 €
				Déchets dangereux		46 220,07 €	50 842,08 €
		Sous total		629 657,10 €		692 622,82 €	
		Traitement	Déchets non dangereux	1 070 066,83 €		1 177 073,52 €	
			Déchets dangereux	142 463,70 €		156 710,09 €	
			Sous total	1 212 530,53 €		1 333 783,61 €	
		TGAP		1 159,99 €		1 276,00 €	
		Déchets hors marché		1 079,88 €		1 187,87 €	
Sous total		2 376 030,14 €	2 613 633,21 €				
Sous Total		5 970 382,63 €	6 567 420,95 €				
Total		6 473 102,94 €	7 093 322,30 €	55,16 € HT/hab			

Les charges de fonctionnement et les charges techniques se répartissent de la manière suivante :



€ TTC	2015	2016	2017
Charges de fonctionnement	538 902 €	575 339 €	525 901 €
Charges spécifiques aux déchets	7 317 418 €	7 329 550 €	6 597 421 €
Total	7 856 320 €	7 904 890 €	7 093 322 €

€ HT	2015	2016	2017
Charges de fonctionnement	499 111 €	529 731 €	502 720 €
Charges spécifiques aux déchets	7 651 980 €	6 663 030 €	5 970 383 €
Total	7 151 091 €	7 192 761 €	6 473 103 €

Globalement, les charges ont diminué de 10,3 % entre 2016 et 2017.



b. Bilan des charges techniques par nature de déchets

Pour chaque type de déchets, les charges qui leur sont liées (transport, traitement, ...) sont regroupées.

Pour l'année 2017, les charges techniques liées au traitement de chaque type de déchet sont exprimées ci-après.

Le coût par tonne de chaque type de déchet est exprimé en fonction des tonnages réels soit :

- Ordures ménagères : 23 277 tonnes ;
- Recyclables : 7 473 tonnes ;
- Verre : 4 900 tonnes ;
- Encombrants : 951 tonnes ;
- Biodéchets : 19 154 tonnes ;
- Déchèteries : 33 329 tonnes.

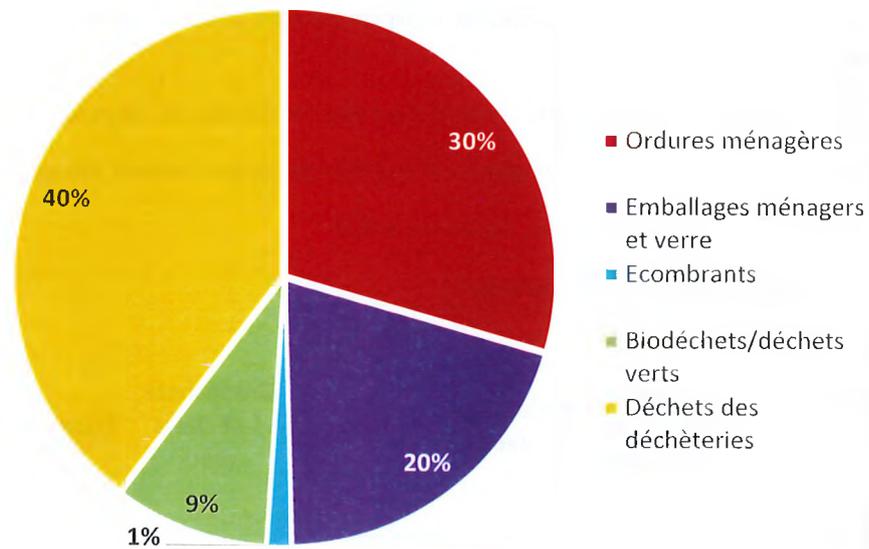
Le coût total par tonne est exprimé en fonction du tonnage total facturé soit 89 084 tonnes.

Le tableau ci-dessous représente le coût complet par nature de déchets. Il s'agit de l'ensemble des dépenses lié au traitement des déchets. Les couts suivants comprennent :

- Ordures ménagères résiduelles : Transfert et Valorisation énergétique ;
- Recyclables et verre : Transfert, tri, élimination des refus ;
- Biodéchets et Déchets verts : Valorisation organique ;
- Encombrants : Tri, valorisation et élimination ;
- Déchèteries : Personnel et Gestion de site ; Transport et traitement des déchets.

		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables et verre	Biodéchets DV en PAP	Encombrants	Déchetteries	Total
2017	€ HT	1 764 394 €	1 193 732 €	548 322 €	87 904 €	2 376 030 €	5 970 383 €
	€ HT/hab	15,03€/hab	10,17 €/hab	4,67 €/hab	0,75€/hab	20,25 €/hab	50,87 € HT/hab
	€ HT/tonne	75,80€/t	96,48 €/t	28,63 €/t	92,43 €/t	71,29 €/t	67,02 €/t
2016	€ HT	1 854 455 €	1 621 307 €	604 080 €	111 510 €	2 471 678 €	6 663 030 €
	€ HT/hab	15,14 €/hab	13,24 €/hab	4,93 €/hab	0,91 €/hab	20,18 €/hab	54,39 € HT/hab
	€ HT/tonne	74,05 €/t	120,05 €/t	27,98 €/t	88,57 €/t	68,95 €/t	68,52 €/t
2015	€ HT	1 851 962 €	1 667 429 €	585 136 €	95 975 €	2 451 696 €	6 652 198 €
	€ HT/hab	15,21 €/hab	13,70 €/hab	4,81 €/hab	0,79 €/hab	20,14 €/hab	54,66 € HT/hab
	€ HT/tonne	74,43€/t	121,56 €/t	28,64 €/t	88,13 €/t	67,49 €/t	68,99 €/t

Répartition des coûts de traitement par nature de déchet



Les déchetteries représentent le poste de charge le plus élevé, suivi de la valorisation des ordures ménagères.



4. Coûts réels du service

a. Définitions

On distingue pour cette partie les **coûts complets** représentant les coûts du service sans soustraction des recettes perçues.

Les **coûts techniques** sont les coûts complets auxquels ont été soustraites les recettes industrielles.

Les **coûts partagés** sont les coûts techniques auxquels ont été retirés les soutiens des sociétés agréées.

Les **coûts aidés** sont les coûts partagés moins toutes les aides.

b. Coûts réels en € HT / habitant

En € HT /habitant (117 359 habitants en 2017)		Ordures ménagères résiduelles	Emballages secs	Verre	Biodéchets / déchets verts	Encombrants	Déchets des déchetteries
Charges fonctionnelles		3,92 €					
Charges techniques	Communication / prévention	0,36 €					
	Transfert / transport	1,50 €	-	0,15 €	-	-	5,36 €
	Traitement	13,54 €	10,02 €	-	4,67 €	0,75 €	10,34 €
	Gardiennage déchetteries	-	-	-	-	-	4,53 €
Coût complet HT (total des charges)		55,16 €					
Coût technique HT (coût complet moins les recettes de ventes de matériaux)		46,92 €					
Coût partagé HT (coût technique moins les soutiens des éco- organismes)		28,87 €					
Coût aidé HT (coût complet moins les recettes liées à la fiscalité et autres aides)		- 10,51 €					
Coût aidé TTC (coût complet moins les recettes liées à la fiscalité et autres aides)		-5,54 €					

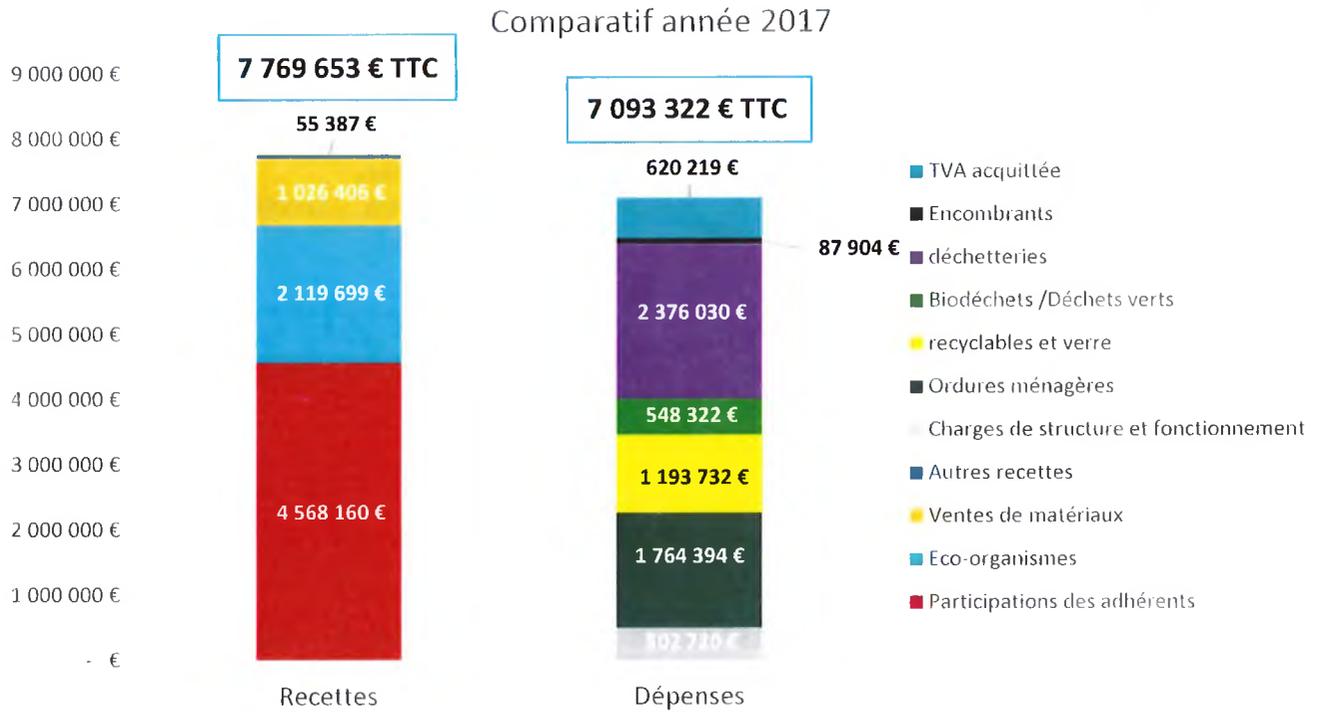
c. Coûts réels en € HT / tonne

En € HT /tonne (89 084 tonnes en 2017)		Ordures ménagères résiduelles	Emballages secs	Verre	Biodéchets / déchets verts	Encombrants	Déchets des déchetteries
Charges fonctionnelles		5,17 €					
Charges techniques	Communication / prévention	0,47 €					
	Transfert / transport	13,73 €	-	8,5 €	-	-	18,89 €
	Traitement	66,26 €	157,43 €	-	28,63 €	92,43 €	36,45 €
	Gardiennage déchetteries	-	-	-	-	-	15,95 €
Coût complet HT (total des charges)		72,66 €					
Coût technique HT (coût complet moins les recettes de ventes de matériaux)		61,83 €					
Coût partagé HT (coût technique moins les soutiens des éco- organismes)		38,03 €					
Coût aidé HT (coût complet moins les recettes liées à la fiscalité et autres aides)		- 13,84 €					
Coût aidé TTC (coût complet moins les recettes liées à la fiscalité et autres aides)		-7,30 €					

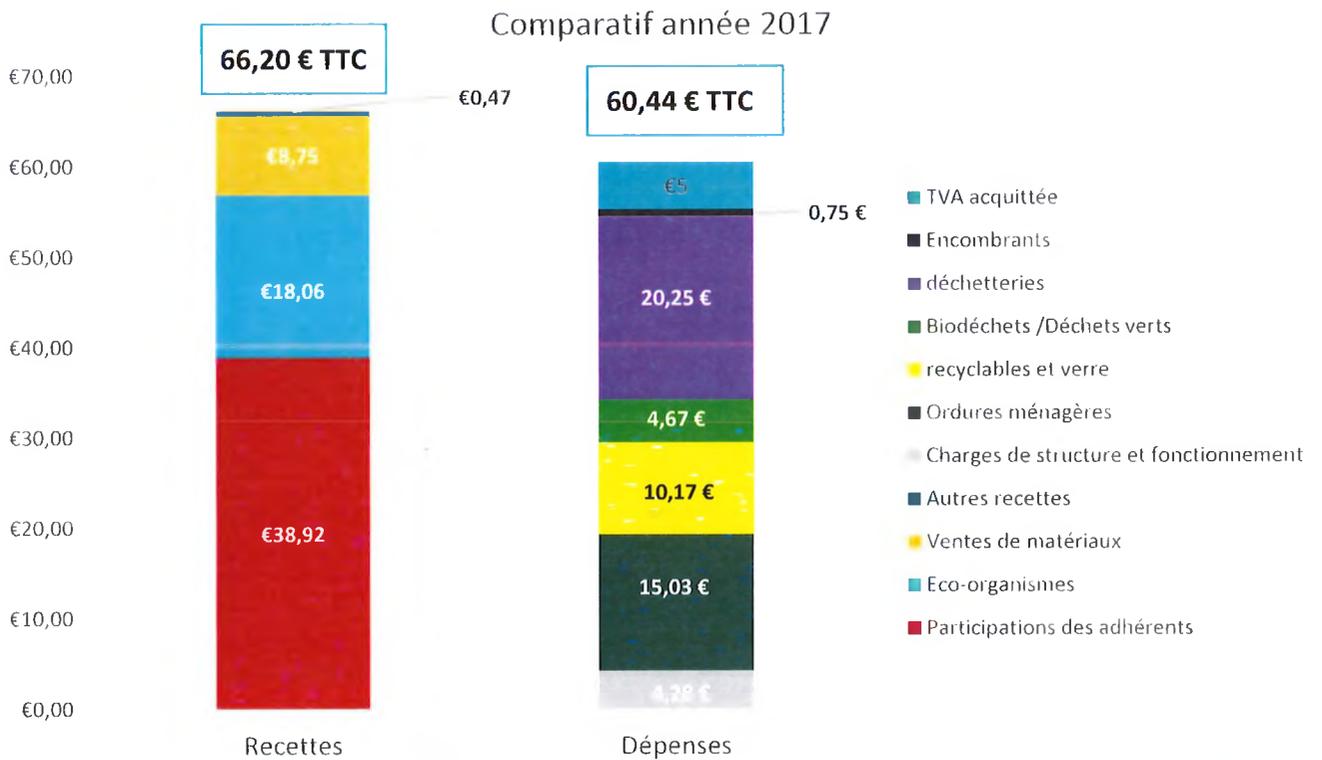


Envoyé en préfecture le 08/10/2018
 Reçu en préfecture le 08/10/2018
 Affiché le préfecture le 25/06/2018
 ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE
 Affiché le
 ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

d. Comparatif dépenses et recettes en € TTC pour l'année 2017



e. Comparatif dépenses et recettes en € TTC/ hab pour l'année 2017



5. Dépenses et recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, le SYMIDEME a reçu le Fonds de Compensation de la TVA (FC TVA) sur les investissements de 2015. Il s'agit d'un reversement de la TVA à hauteur de 15,482 %.

Les dépenses d'investissement sont centrées autour du remboursement du prêt réalisé pour les travaux de la nouvelle déchetterie de Genech.

Dépenses d'Investissement	En € HT	En € TTC	€ HT /hab
Remboursement emprunt	86 867,85 €	86 867,85 €	0,74 € HT /hab
Vente du siège	2 555,15 €	3 314,18 €	0,02 € HT /hab
Équipement divers des déchetteries et bureaux, autres dépenses	10 566,49 €	12 679,81 €	0,12 € HT/hab
Total	99 989,49 €	102 861,84 €	0,88 € HT/Hab

Recettes d'Investissement	En € HT	En € TTC	€ HT /hab
FC TVA	83 874,78 €	83 874,78 €	0,68 € HT /hab



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le préfecture le 25/06/20

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_174-DE

Affiché le

ID : 059-255902561-20180625-31_2018-DE

CONCLUSION

En 2017, **89 084 tonnes de déchets** ont été prises en charge par le SYMIDEME soit, **759 kg/hab**, ce qui représente une baisse de 7,24 % par rapport à 2016.

Les performances du SYMIDEME sont les suivantes :

- **Taux de recyclage avec gravats : 34,29 %**
- **Taux de valorisation organique : 27,78 %**
- **Taux de valorisation énergétique : 28,73 %**

Le coût global de gestion du SYMIDEME (ensemble des charges fonctionnelles et techniques) est de **60,44 € TTC/habitant**, les recettes sont de **66,20 € TTC/hab**. Les charges de fonctionnement ne représentent que **7 % du total** des charges globales.

Les dépenses brutes de fonctionnement ont baissé de 10 % par rapport à l'année 2016 alors que les recettes de fonctionnement ont baissé de 1,50 %.